



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2025 - 608

CONTRAT PARTICULIER PORTANT OCCUPATION D'UN ESPACE EN GARE SNCF DE TAVERNY, NON CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS, POUR LA MISE EN PLACE D'UNE EXPOSITION DANS LE CADRE DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n° 35-2020-JU06 du Conseil Municipal du 25 mai 2020, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune souhaite, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2025, présenter une exposition sur le patrimoine de Taverny sur les grilles des quais de la gare SNCF de Taverny ainsi que d'autres expositions artistiques et éducatives dans le cadre de ce partenariat avec la SNCF ;

Considérant qu'une exposition, en coopération avec l'Association généalogique de Taverny sera présentée sur les grilles des quais de la gare SNCF de Taverny dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2025 et que d'autres expositions artistiques et éducatives seront organisées dans le cadre de partenariat avec la SNCF ;

Considérant que la société Gares & Connexions propose de mettre gracieusement à disposition de la commune un espace mural de la gare SNCF de Taverny pour la présentation de cette exposition, ainsi que d'autres expositions artistiques et éducatives ;

Considérant en conséquence la nécessité de signer un contrat particulier portant occupation d'un espace mural en gare de Taverny non constitutive de droits réels avec la société Gares & Connexions ;

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20250917-AR2025_608-AR-1-1-1

Réception en sous-préfecture le : 18 10 9 / 2025.

Publication le : 18 SEP. 2025

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le contrat particulier portant occupation d'un espace mural en gare de Taverny, non constitutive de droits réels, est accepté et signé avec la société SNCF Gares & Connexions, sise 16 avenue d'Ivry – PARIS (75013), représentée par Monsieur Denis CARPENTIER, en sa qualité de Responsable du Département Valorisation Immobilier de la Direction Exécutive des Gares d'Ile de France.

SIRET : 507 523 801 02157

Article 2 :

Une exposition qui a pour objectif de sensibiliser le public, et la population à l'art, de valoriser le patrimoine et l'environnement urbain tout en y apportant des outils pédagogiques sera organisé à partir du 21 septembre 2025 dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2025 sur les grilles de quai de la gare SNCF de Taverny.

La durée de l'exposition est de 2 mois.

D'autres expositions artistiques et éducatives seront organisées dans le cadre de partenariat avec la SNCF.

Article 3 :

La mise à disposition d'un espace mural en Gare de Taverny est consentie à titre gratuit.

Article 4 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation sera transmise au représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).



Fait à Taverny, le 17 septembre 2025

Le Maire,



Florence PORTELLI